

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC115

présenté par
M. Raphan, rapporteur

ARTICLE 6 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article confie au CNOSF la charge d'établir une charte nationale du bénévolat sportif.

Une telle charte ne paraît pas pertinente, et pourrait même constituer un signal négatif envoyé aux bénévoles du mouvement sportif.

Il est par conséquent proposé de supprimer l'article.